

L'ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS POUR LA NATURE

Unis pour inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 pour le développement durable

Nous, dirigeants politiques participant au Sommet des Nations unies sur la biodiversité, représentant 64* pays de toutes les régions et de l'Union européenne, nous sommes réunis aujourd'hui, le 28 septembre 2020, à la veille du Sommet, pour envoyer un signal uni afin d'intensifier l'ambition mondiale en matière de biodiversité et de nous engager à faire correspondre notre ambition collective pour la nature, le climat et les hommes à l'ampleur de la crise actuelle.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la coopération internationale et du multilatéralisme, fondés sur l'unité, la solidarité et la confiance entre les pays, les peuples et les générations, comme étant le seul moyen pour le monde de répondre efficacement aux crises environnementales mondiales actuelles et futures.

Nous sommes dans un état d'urgence planétaire : les crises interdépendantes de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes et du changement climatique - dues en grande partie à une production et une consommation non durables - exigent une action mondiale urgente et immédiate. La science montre clairement que la perte de biodiversité, la dégradation des terres et des océans, la pollution, l'épuisement des ressources et le changement climatique s'accroissent à un rythme sans précédent. Cette accélération cause des dommages irréversibles à nos systèmes de survie et aggrave la pauvreté et les inégalités ainsi que la faim et la malnutrition. Si elle n'est pas stoppée et inversée avec un effet immédiat, elle causera des dommages importants à la résilience et à la stabilité économiques, sociales et politiques mondiales et rendra impossible la réalisation des objectifs de développement durable.

La perte de biodiversité est à la fois accélérée par le changement climatique et exacerbée par la capacité de la nature à séquestrer ou stocker le carbone et à s'adapter aux effets du changement climatique. La dégradation des écosystèmes, l'empiètement humain dans les écosystèmes, la perte d'habitats naturels et de biodiversité et le commerce illégal d'espèces sauvages peuvent également accroître le risque d'émergence et de propagation de maladies infectieuses. COVID-19 montre que ces maladies ont des conséquences dramatiques non seulement sur les pertes de vie et de santé, mais aussi dans toutes les sphères de la société.

La nature est à la base de la santé, du bien-être et de la prospérité de l'homme. Nous devons valoriser de manière appropriée la nature et les services qu'elle fournit lorsque nous prenons des décisions et reconnaître que l'argument économique en faveur de la biodiversité est convaincant. Les avantages de la restauration des ressources naturelles sont dix fois supérieurs aux coûts, et le coût de l'inaction est encore plus élevé.

Malgré des accords et des objectifs mondiaux ambitieux pour la protection, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité, et malgré de nombreuses réussites locales, les tendances mondiales continuent rapidement dans la mauvaise direction. Un changement transformateur est nécessaire : nous ne pouvons pas simplement continuer comme avant.

Cet engagement est une reconnaissance de cette crise et une expression de la nécessité d'un réengagement profond des dirigeants mondiaux à prendre des mesures urgentes. Dans le contexte de la COVID19, qui a paralysé les économies mondiales et a fait pression sur les gouvernements du monde entier pour qu'ils entament le processus de reconstruction et de renouvellement, les décisions prises maintenant auront des ramifications pour nous tous et pour les générations à venir.

Nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour réaliser la vision de Vivre en harmonie avec la nature d'ici 2050. Pour mettre le monde sur la bonne voie vers cet objectif à long terme, il faudra une volonté politique forte combinée à une réelle responsabilisation et à des outils et des incitations juridiques, économiques et financiers appropriés. Chacun, gouvernements, entreprises et particuliers, a un rôle à jouer. Nous devons élargir et renforcer le mouvement en faveur du changement.

Nous nous engageons donc à entreprendre les actions urgentes suivantes au cours des dix prochaines années dans le cadre de la décennie d'action des Nations unies pour parvenir à un développement durable et pour mettre la nature et la biodiversité sur la voie de la récupération d'ici 2030 :

1. Nous veillerons à ce que notre réponse à la crise sanitaire et économique actuelle soit verte et juste et contribue directement à une meilleure reprise et à la mise en place de sociétés durables ; nous nous engageons à mettre la biodiversité, le climat et l'environnement dans son ensemble au cœur de nos stratégies de relance et de nos investissements COVID-19 et de notre poursuite du développement et de la coopération au niveau national et international.
2. Nous nous engageons à élaborer et à mettre pleinement en œuvre un cadre mondial ambitieux et transformateur pour l'après-2020 en matière de biodiversité, qui sera adopté lors de la 15^e conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB CoP 15) et qui constituera un instrument clé pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment
 - a. Un ensemble de buts et d'objectifs clairs et solides, étayés par les meilleures sciences, technologies et recherches disponibles ainsi que par les connaissances indigènes et traditionnelles ;
 - b. Engagements à s'attaquer aux facteurs directs et indirects de la perte de biodiversité et à mettre un terme à l'extinction des espèces due à l'homme, à assurer le rétablissement des populations d'espèces et à accroître sensiblement la protection des terres et des océans de la planète grâce à des systèmes représentatifs, bien reliés et gérés efficacement de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones, et à restaurer une part importante des écosystèmes dégradés ;
 - c. Engagement en faveur de la participation pleine et effective des populations autochtones et des communautés locales à la prise de décision et de la reconnaissance de leurs droits, tels qu'ils sont reconnus dans les instruments nationaux et internationaux pertinents ;
 - d. Des engagements soutenus par un solide mécanisme de surveillance et d'examen, et des moyens de mise en œuvre à la hauteur du défi que représente l'arrêt et l'inversion du déclin de la biodiversité ;
 - e. Engagements à renforcer la coopération entre les accords environnementaux multilatéraux pertinents, les organisations internationales et les programmes afin de contribuer à la mise en œuvre effective et efficace du cadre de la biodiversité.
3. Nous redoublerons d'efforts pour mettre fin à la pensée traditionnelle en silo et pour relever les défis interdépendants que sont la perte de biodiversité, la dégradation des terres, de l'eau douce et des océans, la déforestation, la désertification, la pollution et le changement climatique, d'une manière intégrée et cohérente, en garantissant la responsabilité et des mécanismes d'examen solides et efficaces, et nous montrerons l'exemple par des actions dans nos propres pays.
4. Nous nous engageons à assurer la transition vers des modes de production et de consommation durables et des systèmes alimentaires durables qui répondent aux besoins des populations tout en restant dans les limites de la planète, notamment en
 - a. Accélérer la transition vers une croissance durable, découplée de l'utilisation des ressources, notamment en s'orientant vers une économie circulaire et économe en ressources, en favorisant les changements de comportement et en intensifiant considérablement les solutions fondées sur la nature et les approches écosystémiques sur terre et en mer ;

- b. Soutenir les chaînes d'approvisionnement durables, réduire de manière significative l'impact sur les écosystèmes causé par la demande mondiale de produits de base et encourager les pratiques qui régénèrent les écosystèmes ;
 - c. Détourner les politiques d'utilisation des terres et les politiques agricoles des pratiques néfastes pour l'environnement des écosystèmes terrestres et marins et promouvoir une gestion durable des terres et des forêts afin de réduire sensiblement la perte d'habitats, les changements non durables d'utilisation des terres, la déforestation et la fragmentation, d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et de maintenir la diversité génétique ;
 - d. Éliminer les utilisations non durables de l'océan et de ses ressources, y compris la pêche illégale, non déclarée et non réglementée ainsi que les pratiques de pêche et d'aquaculture non durables, et travailler en collaboration pour élaborer une approche mondiale cohérente visant à protéger l'océan et à utiliser ses ressources de manière durable, notamment en visant à conclure, lors de la prochaine conférence intergouvernementale, les négociations en vue d'un instrument international efficace et juridiquement contraignant, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale ;
 - e. Renforcer considérablement nos efforts pour réduire les impacts négatifs des espèces exotiques envahissantes ;
 - f. Réduire de manière significative la pollution de l'air, de la terre, du sol, de l'eau douce et de l'océan, notamment en éliminant les fuites de plastique vers l'océan d'ici 2050 ainsi que la pollution due aux produits chimiques, aux excès de nutriments et aux déchets dangereux, notamment en renforçant la coordination, la coopération et la gouvernance mondiales en matière de déchets marins et de microplastiques, en mettant l'accent sur une approche fondée sur l'ensemble du cycle de vie et en soutenant un résultat ambitieux pour le processus sur *l'approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020* ;
5. Nous nous engageons à faire preuve d'une plus grande ambition et à aligner nos politiques climatiques nationales sur l'accord de Paris, avec des contributions nationales déterminées renforcées et des stratégies à long terme conformes aux objectifs de température de l'accord de Paris et à l'objectif d'émissions nettes de gaz à effet de serre nulles d'ici le milieu du siècle, en renforçant la résilience climatique de nos économies et de nos écosystèmes et en favorisant la convergence entre le financement de la lutte contre le changement climatique et de la biodiversité.
6. Nous nous engageons à mettre fin aux crimes environnementaux qui peuvent avoir de graves répercussions sur les efforts déployés pour lutter contre la dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité et le changement climatique, et qui peuvent compromettre la sécurité, l'État de droit, les droits de l'homme, la santé publique et le développement social et économique. Nous veillerons à mettre en place des cadres juridiques efficaces, proportionnés et dissuasifs, à renforcer l'application de la loi au niveau national et international et à favoriser une coopération efficace. Il s'agit également de lutter contre les crimes environnementaux impliquant des groupes criminels organisés, tels que le trafic illicite d'espèces sauvages et de bois, en tant que crimes graves, d'agir tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de réduire la demande d'espèces sauvages, de bois et de sous-produits illégaux, et de s'engager avec les communautés locales pour garantir des solutions durables pour les personnes, la nature et l'économie.
7. Nous nous engageons à intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles pertinentes à tous les niveaux, y compris dans des secteurs clés tels que la production alimentaire, l'agriculture, la pêche et la sylviculture, l'énergie, le tourisme, les infrastructures et

les industries extractives, le commerce et les chaînes d'approvisionnement, ainsi que dans les principaux accords et processus internationaux qui détiennent des leviers de changement, notamment le G7, le G20, l'OMC, l'OMS, la FAO, la CCNUCC et la CCD. Nous y parviendrons en veillant à ce que, dans l'ensemble de l'administration, les politiques, les décisions et les investissements tiennent compte de la valeur de la nature et de la biodiversité, favorisent la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

8. Nous nous engageons à intégrer l'approche "Une seule santé" dans toutes les politiques et tous les processus décisionnels pertinents à tous les niveaux, afin d'aborder la santé et la durabilité environnementale de manière intégrée.

9. Nous renforcerons tous les moyens financiers et non financiers de mise en œuvre, afin de transformer et de réformer nos secteurs économiques et financiers, d'assurer le bien-être des populations et de sauvegarder la planète, entre autres

a. Inciter le système financier, au niveau national et international, y compris les banques, les fonds, les sociétés, les investisseurs et les mécanismes financiers, à aligner les flux financiers sur les engagements environnementaux et les objectifs de développement durable, à prendre en compte la valeur de la nature et de la biodiversité, à promouvoir la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité dans leurs décisions d'investissement et de financement, et dans leur gestion des risques, notamment en encourageant l'utilisation de taxonomies ;

b. Renforcer la mobilisation des ressources de toutes les sources, publiques et privées, maximiser l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources existantes et faciliter l'accès à l'aide si nécessaire, afin d'accroître considérablement le soutien à la biodiversité, notamment par des solutions fondées sur la nature, qui contribuent efficacement non seulement à la réalisation des objectifs en matière de biodiversité et de climat, mais aussi au développement durable, aux moyens de subsistance et à la réduction de la pauvreté, le cas échéant ;

c. Éliminer ou réorienter les subventions et autres incitations qui sont nuisibles à la nature, à la biodiversité et au climat tout en augmentant de manière significative les incitations ayant un impact positif ou neutre sur la biodiversité dans tous les secteurs de production ;

d. Améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources existantes, y compris par le biais de co-bénéfices, de cadres de suivi financier et de rapports.

10. Nous nous engageons à ce que notre approche de la conception et de la mise en œuvre de la politique soit fondée sur la science, reconnaisse le rôle crucial des connaissances traditionnelles et autochtones ainsi que de la science et de la recherche dans la lutte contre la dégradation des écosystèmes, la perte de biodiversité et le changement climatique ; et engage l'ensemble de la société, y compris les secteurs commercial et financier, les populations autochtones et les communautés locales, les défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement, les gouvernements et autorités locales, les groupes confessionnels, les femmes, les jeunes, les groupes de la société civile, les universités et les autres parties prenantes.

En approuvant cet engagement pour la nature, nous ne nous contentons pas de mots, mais nous nous engageons à prendre des mesures significatives et à nous rendre mutuellement responsables pour faire face à l'urgence planétaire. Cet engagement marque un tournant et s'accompagne d'une reconnaissance explicite du fait que nous serons jugés, aujourd'hui et par les générations futures, sur notre volonté et notre capacité à atteindre ses objectifs. Par cet engagement, nous entendons également soutenir le système des Nations unies et son rôle fondamental de catalyseur de la réponse mondiale à cette crise dans les mois et années décisifs à venir.

Nous unirons nos forces dans la perspective des principaux événements et processus internationaux qui se dérouleront tout au long de 2021, notamment le G7, le G20, le Congrès mondial de la nature de l'UICN, la cinquième Assemblée des Nations unies pour l'environnement, la CdP 26 de la CCNUCC et la Conférence des Nations unies sur les océans, afin d'obtenir des résultats ambitieux et réalistes pour ouvrir la voie à un cadre mondial solide pour la biodiversité après 2020, et nous invitons instamment toutes les parties prenantes à se joindre à nous pour prendre des engagements afin de faire face à

l'urgence planétaire sur la voie de la CdP 15 de la CDB et au-delà.

Nous nous engageons à nous réunir à nouveau l'année prochaine, et au-delà, lors de ces événements internationaux clés, en particulier lors de la prochaine semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2021, afin d'examiner nos progrès et de réaffirmer ces engagements.